

VILLE DE NOISIEL

DIRECTION GENERALE ADJOINTE (SERVICES D'ACTION A LA POPULATION)
SERVICE D'ANIMATION DU PATRIMOINE
N/REF: ABL/MPG/311

DEC2014_0222

DECISION

OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PRÊT D'OBJETS DE COLLECTION

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU l'article L2122.22 du code général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° DEL2014_0076 du Conseil Municipal de Noisiel du 11 avril 2014, portant délégation au Maire en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la convention Ville d'art et d'histoire du 13 décembre 2000, article 2

CONSIDÉRANT la nécessité pour le service d'animation du patrimoine de Noisiel de valoriser le patrimoine local dans toutes ses composantes par des actions diversifiées,

CONSIDERANT l'intérêt de sensibiliser le public le plus large possible et la volonté de Monsieur Alain LATEB de s'inscrire dans cette sensibilisation,

DECIDE

ARTICLE 1 : il est conclu avec Monsieur Alain LATEB, une convention visant au prêt à titre gracieux d'objets et archives liés à la première Guerre mondiale pour l'exposition « Noisiel en 14-18 » qui sera installée à l'Hôtel de ville du 15 septembre au 4 octobre 2014 et à l'ancienne mairie du 3 novembre au 29 novembre 2014.

ARTICLE 2 : Ampliation de la présente décision est transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Torcy
- Monsieur Alain LATEB
- La compagnie SMACL, assureur de la commune
- Monsieur le Directeur Général des Services de la mairie de Noisiel,

Chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire.

hôtel de ville
tél. 01 60 37 73 73 / fax. 01 60 37 74 49



place E. Menier B.P. 35 REÇU EN PREFECTURE
77426 Marne la Vallée cedex 2 le 27/10/2014

Application agréée E-legalite.com

077-217703370-20141016-DEC2014_0222-DE

VILLE DE NOISIEL

Suite de la décision N°2014_0222
portant sur le prêt d'objets de collection

ARTICLE 4 : La présente décision est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication ou notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le 16 SEP. 2014



Le Maire

D. Vachez

Daniel VACHEZ

Cadre réservé à l'AG

| | |
|---------------------------------------|--------------|
| Transmis au représentant de l'Etat le | 27 OCT. 2014 |
| Affiché le | 27 OCT. 2014 |
| Notifié le | 28 OCT. 2014 |
| Publié le | 27 OCT. 2014 |

hôtel de ville
tél. 01 60 37 73 73 / fax. 01 60 37 74 49



place E. Menier B.P. 35 REÇU EN PREFECTURE
77426 Marne la Vallée cedex 2
le 27/10/2014

Application agréée E-legalite.com

077-217703370-20141016-DEC2014_0222-DE

**CONVENTION DE PRET D'EXPOSITION ENTRE LA VILLE DE NOISIEL ET
MONSIEUR ALAIN LATEB**

ENTRE LES SOUSSIGNES :

la Ville de NOISIEL
Hôtel de ville – 26 place Emile Menier
77186 Noisiel

Représentée par son maire
Monsieur Daniel VACHEZ

Ci-après dénommé le PRENEUR

D'une part,

ET

Monsieur Alain LATEB
7 bis rue de Lorraine
77420 Champs-sur-Marne

Ci-après dénommé le PRETEUR,

D'autre part.

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1 : objet de la convention

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de mise à disposition et d'autorisation de reproduction par Monsieur Alain LATEB d'objets de sa collection personnelle à l'occasion de l'exposition « **Noisiel en 14-18** » organisée par la ville de Noisiel à l'hôtel de ville du 15 septembre au 4 octobre, puis à l'ancienne mairie du 3 au 29 novembre 2014.

ARTICLE 2 : descriptif du prêt

Les objets et documents sont listés en annexe.

ARTICLE 3 : assurance et cautionnement

L'ensemble des objets sera assuré par le PRENEUR par une police tout risque **clou à clou** pour une valeur de **240 euros**. Le PRENEUR n'est pas assujetti à cautionnement.

REÇU EN PREFECTURE

le 27/10/2014

Application agréée E-legalite.com

077-217703370-20141016-DEC2014_0222-DE

ARTICLE 4 : prise en charge, transport et contrôle

- 1) le PRETEUR s'engage à mettre les objets à disposition du preneur à compter du **8 septembre et jusqu'au 5 décembre 2014 inclus.**
- 2) Le PRENEUR s'engage à :
 - mettre les objets sous vitrines sécurisées fermant à clé,
 - en cas de perte, de vol ou de détérioration, à prendre en charge le remplacement ou la réparation,

ARTICLE 5 : conditions de sécurité et de conservation

- 1) Le PRENEUR s'engage à assurer la surveillance de l'exposition pendant les heures d'ouverture au public et à doter la salle d'un dispositif anti-incendie et anti-intrusion.
- 2) Le PRENEUR se porte garant des moyens techniques mis en œuvre pour maintenir le contenu de l'exposition dans les conditions de conservation nécessaires à sa protection (climatisation, hygrométrie...)

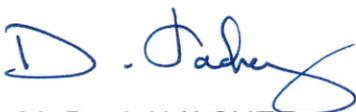
ARTICLE 6 : préservation des droits

- 1) Le PRETEUR autorise la reproduction et l'exploitation par la ville de Noisiel des images (voir inventaire annexé) qui lui appartiennent à l'occasion de l'exposition « Noisiel en 14-18 » pour l'usage suivant :
 - exposition sous vitrine pendant la durée de l'exposition.
- 2) Le PRENEUR s'engage à :
 - N'utiliser ces images que dans le cadre défini au point 1) à l'exclusion de toute autre exploitation.
 - De mentionner systématiquement le partenariat dans l'ensemble des supports par mention de la propriété du PRETEUR par la mention « coll. Saga Menier »

ARTICLE 8 : durée

Le présent accord prend effet à compter de sa signature.

Le maire
De Noisiel



M. Daniel VACHEZ



M. Alain LATEB

Fait à Noisiel, le 16 SEP. 2014



REÇU EN PREFECTURE
le 27/10/2014
Application agréée E-legalite.com

**Annexe à la convention entre la ville de Noisiel et M. Alain LATEB.
Détail des objets prêtés et valeur d'assurance.**

| Type d'objet | Date | Valeur euros TTC |
|--|--------------|------------------|
| | | |
| Boite de ration Chocolat Menier, fer blanc | Février 1916 | 120,00 |
| Boite de ration Chocolat Menier, fer blanc | Mai 1916 | 120,00 |
| Total valeur assurance en euros TTC : | | 240,00 |